

## PRÉFET DE LA RÉUNION

Le préfet

Saint Denis, le 20 AVR 2020

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 7 avril 2020, vous avez bien voulu attirer mon attention sur les conditions de déploiement du Fonds de solidarité nationale (volet 1 & volet 2).

Le volet 1 est aujourd'hui pleinement opérationnel. En mars, ce ne sont pas moins de 7.224 dossiers qui ont été traités par l'administration fiscale, pour un montant de 9.900.000 €, quasiment déjà intégralement versé aux entreprises, indépendants, artisans, agriculteurs et professions libérales qui en ont fait la demande. Ce dispositif est reconduit par le gouvernement pour le mois d'avril 2020.

Concernant le volet 2, le Conseil régional, a annoncé sa mise à disposition à partir du 20 avril prochain, au travers d'une plateforme numérique spécialement développée à cet effet. Mes services, en collaboration avec ceux de la collectivité régionale, se sont engagés dans la mise en place d'un mécanisme fluide et rapide qui facilitera les mises en paiement et donc le versement des sommes concernées.

Je profite de ce courrier pour encourager vos organisations à faciliter ce traitement de flux de données en accompagnant vos ressortissants et en veillant au respect du formalisme administratif.

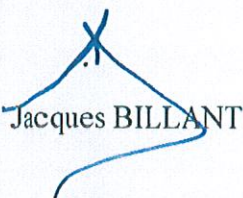
Sur les critères d'éligibilité que vous évoquez, nous avons porté vos demandes au niveau national, puisque vous le savez, ce dispositif est valable sur l'ensemble du territoire. Des adaptations à la marge sont à l'étude, mais sans perspectives certaines à ce stade. Dans le cas d'une telle évolution, je ne manquerai bien sûr pas de revenir vers vous.

Je ne méconnais pas les difficultés de nos entreprises en ces moments difficiles pour notre pays et pour notre territoire. Mais je puis vous assurer de la mobilisation de mes services afin de permettre à toutes et tous de retrouver le chemin d'une activité économique pérenne. Et dans cette optique je sais pouvoir compter sur votre implication et celle de vos organisations aux côtés des Réunionnaises et des Réunionnais.

Veillez agréer, Messieurs les présidents, l'expression de ma considération très distinguée.

*Bien à vous,*

Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion  
Monsieur le Président  
5 Bis rue de Paris  
Cs 31023  
97400 SAINT DENIS



Jacques BILLANT